

PROPOSITIONS CFDT – 1^{ère} RÉUNION NAO 2025

Personnel Non-Cadre et Cadre, applicable au 01 janvier 2025.

- ✓ 1,5 % d'augmentation générale.
- ✓ 2,6 % d'augmentation individuelle, lié la performance, et à l'engagement des salariés.
- ✓ Séparation de la revalorisation Cadre/ non-cadre avec un budget alloué NC/C distinct non mutable.
- ✓ Utiliser les NAO pour les augmentations individuelles uniquement et non pour rehausser des salariés voir profiter à cet effet de mettre en place des promotions.
- ✓ Une prime de partage des valeurs (PPV) pour tous les salariés de 500 € défiscalisée liée aux bons résultats de 2024, pour fin mai 2025
- ✓ Revalorisation de la prise en charge des frais de déplacement collectif sur chaque périmètre (bus RATP etc) avec une augmentation de 70 à 73 % pour encourager le transport collectif lorsque cela est possible.
- ✓ Revalorisation du ticket restaurant de 10 à 11,00 € (répartition 60 % employeur / 40 % salarié soit 6,60 € / 4,4 €) lié aux augmentations alimentaires et de restaurations.
- ✓ Mise en place de ticket restaurant pour tous les salariés du siège, à compter du 01 janvier 2025 pour leur permettre d'acheter leurs repas et maintenir la philosophie d'échange au quotidien.
- ✓ Remboursement des frais de repas (déjeuner) de 18 € à 22 € (pour le déjeuner pris seul) sur note de frais. En cas de dépassement, remboursement sur facture plafonné à 29 € lié aux inflations.
- ✓ Remboursement des frais de repas (dîner) de 31 € à 35 € (pour le dîner pris seul) sur note de frais. En cas de dépassement, remboursement sur facture plafonné à 41 € lié aux inflations.
- ✓ Mise en place d'une prime indemnité forfaitaire de 25€/mensuel pour les salariés concernés par le télétravail.
- ✓ Revoir les salaires minimaux conformes aux qualifications de la nouvelle convention collective, budget indépendant